# PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

*Vu le Règlement européen (UE 2016/679) sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre circulation des données.*
*Vu le décret n°2019-536 du 29 Mai 2019 pris pour l'application de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Votre vie privée et la protection de vos données personnelles sont d'une grande importance. Ce document explique le fonctionnement du traitement et de l'utilisation de vos données au sein de la Fédération Polynésienne d'Aviron (FPA).

Les données personnelles recueillies, propriété de la FPA, font l'objet d'un traitement informatique dans le but de délivrer les licences Polynésiennes, partagées avec la Fédération Française d'Aviron (FFA) dans le but de délivrer les licences Françaises, mais également dans le cadre du recensement annuel des licenciés du mouvement sportif polynésien initié par le Comité Olympique de Polynésie française à travers son propre logiciel.

## Pourquoi ?

Le mouvement sportif polynésien ne disposait pas d'un outil lui permettant de mesurer finement la répartition du mouvement sportif. Ce manque est un frein à la structuration de notre modèle sportif et le développement de ce logiciel répond à plusieurs objectifs :

- Permettre au mouvement sportif d'être plus transparent vis-à-vis de ses partenaires ;

- Mettre à disposition du mouvement sportif un outil stratégique de développement ;

- Permettre une photographie complète du mouvement sportif sur plusieurs années.

## Quels sont les données collectées et traitées ?

a) Les données personnelles collectées et traitées concernent uniquement un licencié d'une structure agréé ou association affiliée à une fédération délégataire d'une mission de service public et membre du Comité Olympique de Polynésie française :

- Nom, Prénom, Date de naissance, Sexe.

Dans l'objectif de délivrer les licences, FPA collecte et partage avec la FFA en plus les données suivantes :

- Nationalité, Courriel, téléphone, adresse postale, informations des certificats médicaux.

b) Les données liées à l'activité sportive fédérale d'un licencié d'une structure agréé ou association affiliée à une fédération délégataire d'une mission de service public et membre du Comité Olympique de Polynésie française, notamment :

- La catégorie, Le type de licence, Le club, L'île de pratique, L'historique de la vie sportive du licencié.

## Comment vos données sont-elles traitées ?

Les données récoltées par votre club sont transmises à la FPA et sont ensuite envoyées au Comité Olympique de Polynésie française qui se charge du traitement des données avant la prise en charge par le logiciel de recensement.

Le Comité Olympique de Polynésie française ne s'engagera pas dans le spamming et n'autorisera pas l'utilisation de vos informations personnelles à des fins commerciales ou publicitaires par des tiers, sauf avec votre consentement express. Lors de la prise de licence, le formulaire à remplir précise la possibilité de refus d'exploitation de vos données personnelles à des fins commerciales.

## Qui a accès à vos données ?

En principe, toutes les parties impliquées dans l'organisation de notre sport à n'importe quel niveau peuvent avoir accès aux informations des licenciés, mais la base de données du COPF (logiciel de recensement) n'est accessible que par les utilisateurs nominativement listés par le COPF.

La démarche de connexion à la plateforme fait l'objet des procédures de sécurité particulières permettant la sécurisation du compte (mot de passe avec 8 caractères dont un caractère spécial, une lettre, une minuscule, une majuscule et un nombre).

## Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Les informations sont conservées sur la base de données du COPF pour une durée de 5 ans et sont ensuite retirées de la plateforme.
Au regard de ce qui précède, le COPF a décidé de définir une politique de durée de conservation des données relatives aux licenciés qui aboutira à une suppression automatique des données personnelles après 5 années sans licence.

Le COPF ne conserve pas, dans le cadre de ses activités commerciales, les données personnelles plus longtemps que nécessaire aux fins énoncées et pour se conformer aux exigences légales.

## Quels sont vos droits en vertu de la loi sur la protection des données ?

Vous avez le droit :

- D'accéder et de demander une copie des données traitées vous concernant ;

- De faire rectifier des données inexactes et de faire bloquer, effacer ou détruire des données, selon les circonstances et sous conditions ;

- De vous opposer au traitement de vos données ou de restreindre ce traitement ;

- De récupérer les données dans un format informatique lisible (portabilité).

## Vous avez des préoccupations ou des questions ou souhaitez faire valoir vos droits ?

Chaque licencié devra effectuer une demande écrite à sa fédération de tutelle, qui sera chargée de la transmettre au COPF qui jugera si le droit de rectification ou d'effacement des données est accordé au licencié au regard du respect des obligations légales et de l'exercice des missions du COPF.
Si vous avez des préoccupations ou des questions sur la manière dont vos données sont traitées ou gérées, n'hésitez pas à nous contacter : copftahiti@gmail.com